



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 29 MARS 2018

Accusé de réception en préfecture
066-216600882-20180329-2018-19-DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018

Date de convocation :
22/03/2018

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L'an deux mille dix-huit et les vingt-neuf mars à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD, **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Catherine PALAU, Bruno COSTA (présent à partir de 19h), Patrice RIU, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Géraldine MIR, Cédric SANCHEZ, Philippe PIQUÉ, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Mrs Cécile LAVALL (à Alain MARGALET), Florence PERAMON (à Catherine PALAU), Céline SALGUERO (à Raphaël LOPEZ), Fatiha TAHARASTE (à Françoise CRISTOFOL), Sylvia OLIVE (à Jérôme PARRILLA), Frédéric CRAVO (à Philippe PIQUÉ) pour voter en leur nom.

Mme Philippe PIQUÉ a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/19 : APPROBATION DE LA DEMANDE DE RETRAIT D'UN MEMBRE DU SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE.

Le Maire présente le courrier de Madame Ségolène NEUVILLE Présidente du Syndicat mixte Canigó Grand Site, reçue le 22 février 2018.

La commune de Saint Michel de Llottes a écrit le souhait de se retirer du Syndicat Mixte Canigó Grand Site par délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2017. Cette requête a été présentée et validée au Comité Syndical du 29 janvier 2018 avec 87 voix pour et 1 abstention.

Cette demande doit être soumise pour avis par chaque membre adhérent du Syndicat Mixte Canigo Grand site pour approbation de la demande de retrait de la Commune de Saint Michel de Llottes dans un délai de trois mois après notification au syndicat.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la demande de retrait de la Commune de Saint Michel de Llottes en tant que membre du Syndicat Mixte Canigó Grand Site
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 29 mars 2018

 **Le Maire,**

William BURGHOFFER